

**P. SAGARD - Ph. CODERCH-HERRE - J. JUSTAFRE**  
**R. SAGARD - J. CODERCH**

13, Rue de l'Ange, 66000 PERPIGNAN - Tél. : 04 68 34 42 13

# **VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES**

**SUR SAISIE IMMOBILIÈRE**

Le **VENDREDI 14 JANVIER 2022, à 9 heures**, au Tribunal Judiciaire de PERPIGNAN 66000, 5, Boulevard des Pyrénées (salle du Tribunal de Commerce) :

## **DÉSIGNATION**

COMMUNE DE **FONT-ROMEU - ODEILLO VIA** - (66120) : **2, Rue du Soleil**

Dépendant d'un ensemble immobilier dénommé « **LES TEMPLES DU SOLEIL** », cadastré section BE n° 235 d'une superficie de 2 ha 50 a 56 ca et après modificatif de l'EDD, RCP, de changement d'assiette et de désignation section BE n°s 111-161-235-237.

Ledit ensemble immobilier ayant fait l'objet d'un règlement de copropriété et état descriptif de division suivant acte de M<sup>e</sup> DUFOUR, Notaire à PARIS en date du 11 Février 1981 publié le 31 Mars 1981 volume 2499 n° 2 modifié suivant actes publiés les :

21 Juin 1982 volume 2930 n° 25, le 21 Juin 1982 volume 2930 n° 27, le 15 Mars 1984 volume 3487 n° 9, le 28 Novembre 1988 volume 4745 n° 3, le 20 Janvier 2017 volume 2017 P n° 696, le 21 Février 2017 volume 2017 P n° 1469, le 8 Novembre 2018 volume 2017 P n° 8824.

**LE LOT NUMÉRO MILLE CENT QUINZE (1115)** (anciennement 115) :

Un casier à skis, au rez-de-chaussée et les 1/1.005<sup>es</sup> des parties communes spéciales du bâtiment B ainsi que les 1/20021<sup>es</sup> des parties communes générales.

**LE LOT NUMÉRO MILLE CENT QUARANTE ET UN (1141)** (anciennement 141) :

Un studio au 2<sup>e</sup> étage du bâtiment B et les 10/1005<sup>es</sup> des parties communes spéciales du bâtiment B ainsi que les 39/20021<sup>es</sup> des parties communes générales, composé d'une pièce principale avec coin cuisine (14,93 m<sup>2</sup>), salle d'eau wc (2,86 m<sup>2</sup>), le tout environ de 17,79 m<sup>2</sup>.

Le tout plus amplement décrit par M<sup>e</sup> FOURCADE, Huissier de Justice associée de la SCP SOLER GAUBIL BOYER FOURCADE ROBIC dans un procès-verbal descriptif en date du 13 Novembre 2018 complété d'un rapport des diagnostics immobiliers établi par le cabinet DIAG & Associés.

## OCCUPATION ET SYNDIC

L'appartement et le local à skis étaient vides de tout occupant au moment du procès-verbal descriptif.

Le syndic de la copropriété est le cabinet CAPCIR LOISIRS, 108, Av. Joffre à FONT-ROMEU 66120.

## MISE À PRIX

**VINGT MILLE EUROS**, ci : \_\_\_\_\_ **20 000,00 €**

## VISITE

La visite des biens, objet de la vente, est fixée au **MARDI 4 JANVIER 2022 de 10 h à 11 h** avec le concours de la SCP SOLER BOYER FOURCADE POUJADE LIZON, Huissiers de Justice à PERPIGNAN.

## CRÉANCIER POURSUIVANT

LA CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL SUD MÉDITERRANÉE (Ariège-P.-O.), société coopérative à personnel et capital variables, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PERPIGNAN sous le numéro D 776 179 335, dont le siège social est à PERPIGNAN 66000, n° 30, Rue Pierre Bretonneau, poursuites et diligences de son représentant légal en exercice, demeurant ès-qualités audit siège.

Ayant pour Avocat la Société Civile Professionnelle d'Avocats Patrick SAGARD, Philippe CODERCH-HERRE, Joël JUSTAFRE, Rémy SAGARD et Julien CODERCH, n° 13, Rue de l'Ange à PERPIGNAN 66000.

## LIEUX DE CONSULTATION DU CAHIER DES CONDITIONS DE VENTES

Greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de PERPIGNAN, 5, Bd des Pyrénées, 66000 PERPIGNAN (RG n° 18/248)

ou au cabinet de la :

SCP P. SAGARD - Ph. CODERCH-HERRE - J. JUSTAFRÉ - R. SAGARD - J. CODERCH, Avocat,  
13, Rue de l'Ange - 66000 PERPIGNAN - Tél. : 04 68 34 42 13

**Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au barreau de PERPIGNAN.**